



VERSAILLES

Porchefontaine *Conseil de quartier*

Conseil de quartier du 5 juillet 2011 **COMPTE-RENDU**

Etaient présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-président : Michel Lefebvre

Collège des associations

Nadia Vargas pour Fontaine de Gaïa, Hélène Bojarski-Schutzenberger pour VEI, Nicolas Etiévant pour le CLAP53, Marie-Madeleine Hooge du Réseau d'Echanges des Savoirs, Bernard Jacob pour l'Ordre de Malte

Collège des habitants

Jean-Philippe Leroy, Jean-Paul Neveux, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Christian Rey-Renaux

Personnes désignées

Pierre Arnaud, Marie-Christine Claraz, Francis Naudin, Thomas de Wailly, Jeanine Meurin,

Membre de l'opposition : Danielle Legué

Absents excusés : Caroline Prouff, David Crépy, Arielle Breyer-Damery, Simone Prost, Bernadette Pérutel, Jean-Paul Neveux

Invitées présentes : Marie-Jo Jacquy de l'Echo des Nouettes, Dominique Lhoste

Invitée excusée : Kathy Vanstaevel

!- !- !- !

I - Aménagement de la ceinture verte :

Le Conseil accueille Monsieur Eric Rousset et Madame Ingrid Black, du Bureau d'Etudes des Espaces Publics - BEEP – Direction Générale des Services techniques

Monsieur Rousset présente le projet de la Ceinture Verte qui développe un circuit de circulations douces autour de Versailles. Les lisières forestières sont en effet les premiers espaces touchés par la

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

Référence à rappeler : - Affaire suivie par : Martine SCHMIT et Michel LEFEVRE

Tél. : 01 30 97 81 69 - Fax : 01 30 97 84 94

Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris R.P. 1144 - 78011 Versailles Cedex

www.versailles.fr

pression urbaine créant une zone de contact brutale et appauvrie esthétiquement et écologiquement. Le projet, qui s'inscrit dans les réflexions avec le Grand Parc, cherche à valoriser ces espaces qui ont une histoire. Le circuit conçu se compose d'un cheminement et d'une rénovation des espaces naturels.

Madame Black commente et détaille le diaporama concernant le projet de la Ceinture Verte qui a déjà été aménagé partiellement, au nord de Versailles côté quartier de Clagny et au sud de la pièce d'eau des Suisses (ouverture de ponts, revalorisation des espaces verts de lisière).

Sur le quartier de Porchefontaine, quatre circuits aménagés sont envisagés :

- de la place devant le camping jusqu'à Viroflay en passant derrière le camping, chemins communal et forestier
- du chemin des Célestins jusqu'à la fontaine des Nouettes, puis jusqu'à l'étang des Nouettes
- du chemin du Cordon jusqu'au Pont Colbert soit 2 km de chemin piéton et cycliste.
- de l'étang des Nouettes au parking du stade avec 2,5 ha d'espaces naturels.

La réalisation du projet s'étendra de fin 2011 à début 2013.

Plusieurs partenaires soutiennent ce projet de la Ville, interlocuteurs et/ou financeurs : Région, Département, Versailles Grand Parc, Château de Versailles, ONF, Etat A86, SNCF.

Le chemin des lisières de forêt est en lien avec d'autres entités naturelles et a pour objectif de devenir un maillon essentiel de la trame écologique de l'environnement local, régional et départemental.

L'aménagement a pour but de recréer de la biodiversité en tenant compte des espaces particuliers du site, de recréer des corridors écologiques en restaurant des zones végétales là où l'urbanisation les a détruites, en protégeant et en enrichissant les milieux en s'appuyant sur des études écologiques préalables.

La première étape consiste à établir un inventaire :

1. des lisières forestières péri-urbaines à restaurer et à protéger
2. des talus
3. des zones humides à remettre en connexion et à protéger (exemple du ru encombré qui joint fontaine des Nouettes et étang des Nouettes)
4. des parcelles pédagogiques : chênaies.

Madame Vargas, qui intervient sur ce dossier pour la Région, complète les informations présentées en évoquant notamment les conséquences sur l'assainissement de l'eau du côté du centre hippique et l'aménagement des mares.

Un aménagement naturel est prévu sur les abords de la placette devant l'entrée du camping, rue Berthelot. Les places de stationnement seront conservées.

Le chemin qui longe la clôture ouest du camping sera réaménagé : pose de filins à tressage de noisetier, de filins acier à feuilles de métal, prolongement des espaces en herbe, mise en place de gabions pour renforcer les parties étroites, revégétalisation.

Il est alors précisé par un membre du Conseil que les riverains craignent les nuisances liées à ce chemin ; il semble donc important que des contacts soient prévus entre la ville et les riverains. En particulier, il est rappelé que les riverains ne doivent pas déposer leurs déchets végétaux sur cet espace qui risque d'être colonisé par des plantes invasives sans lien avec l'écologie du lieu.

Le chemin des Célestins entre la place et l'entrée du parc forestier sera aussi réaménagé avec la mise en place d'un alignement (perspective de l'avenue de Paris) et d'un ruisseau nécessaire lors d'orages très violents.

Au parc des Nouettes, le long du terrain de rugby, sont prévus : l'enlèvement de la clôture du terrain de trampoline et son remplacement par une haie champêtre, l'abattage des peupliers pour ouvrir l'espace, la mise en place de gabions recouverts de végétation à 50 cm du sol qui protégera la prairie longeant le chemin des peupliers, l'installation d'un hôtel à abeilles, la plantation de pommiers sauvages.

Les tables et bancs très disséminés dans le parc seront repositionnés dans l'ensemble du parc.

Pour la fontaine des Nouettes, le projet cherche à conserver la vocation du lieu, endroit de rencontres et de jeux, tout en pratiquant des interventions douces pour redonner au ru son cours naturel et modeler le terrain, déjà en amphithéâtre, afin de créer un « théâtre vert ». Les travaux respecteront les inclinaisons naturelles et le réseau de sources naturelles afin de ne pas endommager la zone humide que l'on souhaite restaurer. La surface pavée demeure avec des pavés plus larges et une rigole. Il est prévu d'installer des gradins en amphithéâtre autour de façon à pouvoir s'asseoir.

En ce qui concerne le ru des Nouettes, sont prévues la restauration du lit et des berges. L'espace restera un moment fermé au public, puis il est prévu la mise en place d'un chemin de bois sur pilotis après que le lieu ait été restauré.

Nadia Vargas rappelle que la restauration du site supposera la fermeture d'espaces, d'où la nécessité de panneaux pédagogiques pour expliquer les raisons du réaménagement. Une action de communication et d'éducation doit être menée vis-à-vis de la population, notamment des écoles.

Etude validée en septembre-octobre 2011.

Le Conseil remercie Monsieur Rousset et Madame Black et souhaite que le projet finalisé lui soit présenté à la rentrée.

Un Conseiller évoque le problème des pies qui ont envahi le quartier et chassé bon nombre d'oiseaux.

Compte-rendu du conseil du 7 juin : adopté à l'unanimité.

Une conseillère souhaite que le compte rendu de chaque conseil soit mis en ligne plus rapidement et que tous les comptes-rendus approuvés soient bien en ligne.

Messe sur le square Lamôme

Dimanche 3 juillet, une messe a été organisée par la paroisse sur la place du marché. 650 personnes environ y ont participé. Des habitants du quartier ont été choqués. Après échanges des vues, il s'avère important d'engager une réflexion sur ce sujet.

Fête du 17 septembre

L'association des commerçants a fait un don de 500 € et trois banques ont donné 500 €. Des tracts couleur, offerts par l'imprimeur qui imprimera également gratuitement des affiches de deux formats différents, ont été distribués sur la place du marché et ont été très bien accueillis. Le Conseil remercie l'association des commerçants et les entreprises pour leurs participations respectives.

L'équipe sollicite l'aide de membres du conseil les 3, 10 et 17 septembre pour les distributions prévues au marché et précise que des tickets de restauration, à tarifs intéressants, seront en vente début septembre dans certains magasins volontaires du quartier.

Permanences

- Compte-rendu de la dernière permanence : points évoqués :

. les motos qui vont dans la forêt

. les arbres du chemin situé le long des maisons sous le camping sont envahissants, le mur est taggé

. les nuisances sonores provoqués par les tondeuses et outils divers le dimanche.

- Permanence du 10 septembre : Danielle Legué et les membres du Conseil qui tracteront sur le marché auquel cas la permanence serait installée sur la place.

SNCF

Le 16 juin, le groupe de travail a rencontré Monsieur Bretagnolles, Responsable du Pôle Investissements Travaux, basé à Versailles-Chantiers. Il s'occupe uniquement de la voie Paris-Montparnasse jusqu'à Nogent le Rotrou, soit environ 160 km de voies et donc des talus et des grosses opérations à effectuer sur ces voies. Les travaux sont planifiés très longtemps à l'avance et aucun projet n'est prévu dans les mois et les années à venir hormis la rénovation de l'aiguillage N° 378 situé du côté de la rue de Condé, planifiée en 2013 (les bruyants « tac-tac » seront ainsi supprimés).

Monsieur Bretagnolles est d'accord pour que des végétaux mieux adaptés, type persistant, soient plantés mais il faut un financeur. Il est d'accord pour qu'une convention soit établie pour l'entretien des talus, avec les riverains ou la mairie. La clôture nécessairement mise en place serait à la charge de RFF, avec une difficulté de financement probable. Elle pourrait éventuellement être installée en milieu de talus. M Bretagnolles précise que les coupes d'arbres sont plus sévères sur la grande ceinture car le risque de patinage est plus élevé, qu'une obligation d'égagement régulier existe au niveau des signaux d'entrée et qu'enfin les interventions ont souvent lieu sur demande de riverains.

Les coupes d'arbres envisagées feront désormais l'objet d'une information pour les riverains.

Au sujet du bruit, M Bretagnolles met en avant l'antériorité des voies par rapport aux constructions du quartier... mais reconnaît qu'il faut évoluer, notamment suite aux obligations réglementaires de lutte contre le bruit. Concernant le matériel roulant, c'est le STIF et non la SNCF qui fait les choix. Quant aux murs anti-bruit ce sont des projets lourds et coûteux (800 €/ml), au financement complexe, mais les membres du CdQ ne baissent pas les bras pour autant!

Ce premier contact a permis d'engager une dynamique d'échanges très positive. Un contact équivalent sera pris pour la ligne grande ceinture avec son responsable.

Contresens rue Molière

La question du contresens rue Molière est à nouveau posée ou plutôt rappelée. De même des camions continuent de circuler rues Molière et Lamartine (entre Boileau et Sarraut) sur la chaussée et parfois partiellement sur les trottoirs (quasi systématiquement aux virages). Ces sujets seront à nouveau transmis aux services.

- :- :-

Rappel : prochain Conseil de quartier le jeudi 8 septembre.